

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 JUIN 2022

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence

Conseillers présents : 4

EXCUSÉ : M. GAUTHIER Arnaud

Date de convocation :

20/05/2022

Date d'affichage :

08/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-deux le deux juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Centre d'Incendie et de Secours d'Arbois : Participation communale
- 2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Validation du plan de zonage
- 3 – Indemnité de gardiennage de l'église
- 4 – Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : Nouvelle convention
- 5 – Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Règles de publicité des actes

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – Centre d'Incendie et de Secours d'Arbois : Participation communale

Le Maire présente l'avenant N°1 de la convention relative au financement de la reconstruction de la caserne de pompiers d'Arbois. Suite au changement de terrain (à cause du refus de permis de construire) l'enveloppe financière de l'opération votée en 2017 a fait l'objet d'une réévaluation. Elle est ainsi portée à 1 050 000 € HT, ce qui engendre une nouvelle participation de la commune à 8 757,13 € (contre 7 213,13€ auparavant).

Le conseil après en avoir délibéré et voté à l'unanimité accepte cette nouvelle participation et autorise le Maire à signer l'avenant N°1 et tous les documents relatifs à cette affaire.

### 2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Validation du plan de zonage

Arrivée de M. GIRARDET Charles

Le Maire explique que le règlement relatif au PLUi a été envoyé à toutes les communes de la Communauté de Communes pour avis. Vu la complexité des éléments de ce règlement et la quantité d'informations (190 pages), le conseil décide de faire confiance aux agents qui ont travaillé sur le sujet et décide d'étudier le plan de zonage qui paraît plus important : des modifications et des précisions seront demandées notamment sur les zones à préserver (un seul cône de visibilité), sur les zones à urbaniser ainsi que sur la zone naturelle de loisirs.

### **3 - Indemnité de gardiennage de l'église**

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Mme DAVID Françoise (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 400 € brut pour l'année 2022.

### **4 – Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : Nouvelle convention**

La commune a signé en 2018 une convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 et il convient de la renouveler.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements des données personnelles de la collectivité. Il autorise le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission. Il l'autorise à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

### **5 – Règles de publicité des actes**

Le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Le conseil, afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et pour se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, choisit de continuer d'afficher les actes réglementaires.

Un maximum d'informations seront néanmoins publiées sur le site Internet de la commune.

### **6 – Informations et questions diverses**

Le Maire informe les conseillers qu'il a signé une convention « Payfip » qui permettra aux habitants de payer leurs factures d'eau et assainissement en ligne.

Achat d'un tracteur tondeuse : le conseil valide l'achat d'un tracteur tondeuse de bonne qualité afin de pouvoir tondre à proximité de la station d'épuration où l'herbe est très dense.

Abattage d'arbres en bord de rivière : Une erreur a été commise dans la rédaction du contrat d'abattage qui nous a valu la visite de la police de l'environnement et de la DDT. En effet, il est interdit d'élaguer les haies et de tailler les arbres du 15 mars au 31 juillet.

#### Tourisme :

Deux stagiaires de BTS seront présentes sur la commune tout l'été pour effectuer comme l'année dernière du maraudage pédagogique (interpellation des touristes) et des « balades natures ».

De plus, la RD 339 sera en sens unique durant la période de vacances scolaires estivales du parking vers l'église jusqu'à la RD 469.

Des navettes seront à nouveau mises en place depuis Arbois.

Barrière endommagée devant l'abri bus : L'assurance ne fonctionnera pas pour les réparations car la personne qui a endommagé la barrière avec un camion est parti sans laisser d'adresse.

Bilan travaux 2019-2020-2021 : Les travaux finalisés en 2021 : aménagement urbain, eau/assainissement, rénovation alambic pour un montant de 83 669,63 € HT ont été financés à plus de 70% par des subventions. Une bonne nouvelle qui ne se reproduira certainement pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance : ROUX Jean-Paul

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Roux', written over a horizontal line.